

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.Africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

198^{ème} REUNION

21 JUILLET 2009

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/2(CXCVIII)

Original: Anglais

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR LA SITUATION AU DARFOUR

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION AU DARFOUR

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa 142^{ème} réunion tenue le 21 juillet 2008, le Conseil a décidé de proroger, pour une période additionnelle de 12 mois, le mandat de la MINUAD, tel que déterminé par le Conseil de sécurité des Nations unies dans sa résolution 1769(2007) du 31 juillet 2007, et a demandé à cette dernière instance de faire de même. Le 31 juillet 2008, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1828 (2009) par laquelle il a décidé de proroger le mandat de la MINUAD, tel que prévu dans la résolution 1769 (2007), pour une nouvelle période de 12 mois, jusqu'au 31 juillet 2009. Par la suite, le Conseil a examiné la situation au Darfour lors de ses 145^{ème}, 151^{ème}, 157^{ème}, 175^{ème} et 185^{ème} réunions, tenues respectivement le 8 août, le 22 septembre et le 14 novembre 2008, et le 5 mars et 6 avril 2009.

2. Le présent rapport fait le point de la situation politique, sécuritaire et humanitaire au Darfour, ainsi que du déploiement et des opérations de la MINUAD. Le rapport se conclut par des recommandations sur la marche à suivre.

II. ASPECTS POLITIQUES ET CONNEXES

3. Un des événements majeurs de la période sous examen se rapporte au lancement, en octobre 2008, par le Président Omar Hassan Al-Bashir, du Forum du peuple du Soudan (SPF), qui a marqué une étape importante dans les efforts visant à trouver une solution politique inclusive et durable à la crise du Darfour. Le SPF a vu la participation des hauts responsables de la plupart des principaux partis politiques soudanais, ainsi que celle de nombreux représentants du Darfour, même s'ils n'appartenaient pas aux mouvements armés non signataires de l'Accord de paix sur le Darfour (DPA) du 5 mai 2006. L'UA a été représentée au SPF. Le document final du Forum traite des principaux éléments du conflit et offre une base pour de nouvelles négociations. L'annonce ultérieure par le Président Al-Bashir, le 12 novembre 2008, d'un cessez-le-feu unilatéral a conforté l'espoir d'une avancée dans le processus de paix. Lors de sa 157^{ème} réunion, le Conseil s'est félicité des résultats du SPF et de l'annonce d'un cessez-le-feu unilatéral. S'il est vrai que le SPF a été en deçà des attentes en termes de suivi et de mise en œuvre, ses recommandations n'en restent pas moins pertinentes ; il importe, en conséquence, de continuer à encourager les parties soudanaises à prendre appui sur ces recommandations dans leur quête d'une paix et d'une réconciliation durables dans leur pays.

4. Le Conseil se rappellera que sa 142^{ème} réunion s'est tenue dans un contexte marqué par la requête introduite, le 14 juillet 2008, par le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) auprès de la Chambre préliminaire de la CPI en vue de l'émission d'un mandat d'arrêt en vertu de l'article 58 du Statut de Rome à l'encontre du Président Omar Hassan Al-Bashir pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. A cette occasion, le Conseil a prié le Conseil de sécurité des Nations unies, conformément aux dispositions de l'article 16 du Statut de Rome, de surseoir au

processus initié par la CPI, compte tenu de la nécessité de tout faire pour que les efforts de paix en cours ne soient pas gravement compromis, ainsi que du fait que, dans les circonstances actuelles, des poursuites pénales ne seraient pas dans l'intérêt des victimes et de la justice. Bien que dans sa résolution 1828 (2008) du 31 juillet 2008, le Conseil de sécurité des Nations unies a pris note du communiqué susmentionné, tenant compte des préoccupations soulevées par certains de ses membres en ce qui concerne des développements éventuels à la suite de la requête faite par le Procureur de la CPI, aucune action concrète n'a jusqu'ici été prise pour déférer ce processus. Lors de sa 145^{ème} réunion, le Conseil a réitéré sa demande de faire surseoir à la procédure engagée par le Procureur de la CPI. En application des décisions du Conseil, la Commission a déployé des efforts soutenus pour mobiliser un soutien international à cette fin, y compris à travers nombre de visites à New York pour des consultations avec les membres du Conseil de sécurité.

5. Lors de sa 12^{ème} session ordinaire, tenue du 1^{er} au 3 février 2009, la Conférence de l'Union a adopté la décision Assembly/AU/Dec.221 (XII) sur la requête du Procureur de la CPI en vue de la mise en accusation du Président de la République du Soudan. Dans cette décision, la Conférence a, entre autres, entériné le communiqué de la 142^{ème} réunion du Conseil, et a demandé au Conseil de sécurité des Nations unies de surseoir au processus de la CPI, conformément à l'article 16 du Statut de Rome. La Conférence a demandé à la Commission de convoquer, dans les meilleurs délais, une réunion des Etats africains parties au Statut de Rome, pour procéder à un échange de vues sur les actions de la CPI en Afrique, en particulier à la lumière des procédures engagés à l'encontre de personnalités africaines, et de lui soumettre des recommandations à ce sujet. Dans le même temps, la Conférence a condamné les violations flagrantes des droits de l'homme au Darfour, noté les mesures prises par le Soudan pour y faire face et réitéré l'appel lancé par différentes instances de l'UA au Gouvernement du Soudan pour qu'il prenne des mesures immédiates et concrètes afin d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et de traduire leurs auteurs en justice, et tire profit de la disponibilité de l'UA et de la Ligue des Etats arabes à mettre à sa disposition des juristes qualifiés à cette fin.

6. Le 4 mars 2009, la Chambre préliminaire I de la CPI a décidé d'émettre un mandat d'arrêt contre le Président Omar Hassan Al-Bashir pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Dans un communiqué publié le même jour, j'ai exprimé ma grave préoccupation face aux graves conséquences de cette décision, qui est intervenue à un moment crucial dans le processus visant à promouvoir une paix et une réconciliation durables, ainsi qu'une gouvernance démocratique, au Soudan. J'ai souligné que la recherche de la justice devrait être poursuivie de manière à ne pas entraver ou compromettre la promotion de la paix. J'ai rappelé que c'est compte tenu de ces préoccupations que le Conseil a demandé au Conseil de sécurité des Nations unies, conformément aux dispositions de l'article 16 du Statut de Rome, faire de surseoir au processus initié par la CPI. Le 8 mars 2009, j'ai conduit une délégation de l'UA à Khartoum pour rencontrer le Président soudanais et d'autres hauts responsables pour discuter des développements relatifs au processus de la CPI.

7. Le Conseil s'est réuni le 5 mars 2009 pour examiner la situation. A cette occasion, le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation face à la décision de la

Chambre préliminaire, et a exhorté toutes les parties prenantes soudanaises, y compris le Gouvernement soudanais, à continuer de faire preuve de la plus grande retenue, d'honorer les obligations internationales du Soudan et de persévérer dans leur engagement à œuvrer en faveur de la paix et de la stabilité au Darfour. Le Conseil a profondément regretté qu'en dépit des risques que le processus en cours au niveau de la CPI fait peser sur la recherche d'une paix et d'une stabilité durables au Soudan, le Conseil de sécurité des Nations unies n'a pas examiné avec l'attention requise la requête formulée par l'UA de mettre en œuvre les dispositions de l'article 16 du Statut de la CPI. Le Conseil en a appelé, encore une fois, au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il assume les responsabilités qui sont les siennes, en faisant suspendre le processus initié par la CPI, et a demandé à la Commission de continuer à engager le Conseil de sécurité et de mobiliser le soutien le plus large possible en faveur de la position de l'UA. Enfin, le Conseil a réitéré l'appel de l'UA au Gouvernement du Soudan afin qu'il prenne des mesures immédiates et concrètes pour enquêter sur les violations des droits de l'homme et traduire leurs auteurs en justice.

8. Du 17 au 18 mai 2009, et à l'invitation du Gouvernement soudanais, je me suis rendu au Soudan, conjointement avec le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes et le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique. Au cours de cette visite, nous avons eu des consultations avec les dirigeants soudanais sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire au Darfour, ainsi que sur l'impact de la décision de la CPI sur les efforts de paix.

9. En application de la décision 221 (XII), la Commission a convoqué, du 8 au 9 juin 2009 à Addis Abéba, une réunion des pays africains parties au Statut de Rome. Dans la décision Assembly/AU/Dec.245 (XIII), adoptée lors de sa 13^{ème} session ordinaire tenue à Sirte du 1^{er} au 3 juillet 2009, la Conférence de l'Union a, entre autres, décidé que compte tenu du fait que la demande de l'UA de processus initié par la CPI n'a jamais été prise en compte, les Etats membres de l'UA ne coopéreront pas dans l'arrestation et le transfert du Président Omar El Bashir conformément aux dispositions de l'article 98 du Statut de Rome de la CPI relatives aux immunités.

10. Au cours de la période sous examen, la Médiation conjointe UA/ONU a intensifié ses efforts pour encourager les parties au conflit du Darfour à s'engager dans un dialogue politique. Dans le cadre de ses consultations avec le Gouvernement du Soudan et les mouvements armés du Darfour, la Médiation a accordé la priorité à la réduction de la violence et de l'insécurité au Darfour comme une première étape dans ce dialogue, tant il est vrai qu'une cessation des hostilités créera incontestablement un environnement propice au lancement d'un dialogue politique ouvert à tous en vue d'un règlement définitif du conflit.

11. C'est dans ce contexte que la Médiation, appuyée par l'Etat du Qatar, a convoqué des négociations directes entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM), négociations qui ont abouti, le 17 février 2009, à la signature de l'Accord de bonne volonté et de consolidation de la confiance. Bien que l'Accord n'ait pas permis d'aboutir à un arrêt total des hostilités, il a constitué un premier pas positif vers un Accord-cadre qui faciliterait une avancée vers une paix durable au Darfour.

12. Cependant, à la suite de l'émission d'un mandat d'arrêt à l'encontre du Président du Soudan et de l'expulsion d'un certain nombre d'ONG internationales, le JEM a décidé de suspendre sa participation aux pourparlers, accusant le Gouvernement de violation de l'Accord de bonne volonté et affirmant qu'il ne reprendrait les pourparlers que si les ONG expulsées étaient autorisées à revenir et l'échange de prisonniers mis en application. Grâce aux efforts des partenaires régionaux et internationaux, en particulier ceux du nouvel Envoyé spécial des Etats Unis d'Amérique pour le Darfour, le JEM a repris les discussions sur la mise en œuvre de l'Accord de bonne volonté avec le Gouvernement soudanais à Doha, le 28 mai. S'il s'agit là d'une évolution positive, l'exigence du JEM de libération des prisonniers avant tout dialogue politique et celle du Gouvernement d'arrêt des hostilités n'en demeurent pas moins inchangées et, de ce fait, n'ont pas permis d'enregistrer une percée. Le désaccord entre les parties au sujet de l'échange des prisonniers a persisté, entraînant la suspension des pourparlers, le 19 juin 2009. A la veille de la reprise de ces discussions, les Envoyés spéciaux des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies (P5) et de l'Union européenne se sont réunis à Doha pour examiner la situation. Ils ont saisi l'occasion pour réaffirmer leur soutien aux efforts de paix et ont appelé toutes les parties à se joindre à ces efforts sans préalables.

13. Par ailleurs, du 3 au 15 mars à Tripoli, en Libye, cinq mouvements du Darfour ont signé le Pacte de Tripoli pour participer aux pourparlers de Doha comme une seule délégation défendant une position commune. Les 28 et 29 juin, la Médiation a tenu des réunions constructives avec les mouvements du Groupe de Tripoli, qui sont devenus par la suite 6 (URFF, SLA-Khamis Abdallah, SLA-Juba Faction, JEM-Idrees Azrag, l'ALS-Unity et le SLA-Mainstream) et l'URF de Bahr Idriss Abou Garda. La Médiation les a encouragés à travailler plus étroitement ensemble et, idéalement, à s'unifier avec l'aide des autorités libyennes et à engager le dialogue avec le JEM et le SLA/Abdul Wahid. La Médiation a également rencontré le Général Ibrahim Suleiman et son groupe de représentants de la société civile, qui étaient venus à l'invitation des autorités libyennes pour contribuer au travail avec les mouvements sur le processus d'unification. Les mouvements ont affirmé qu'ils avaient besoin de temps pour mener à leur terme les efforts d'unification et qu'une fois ce processus finalisé, ils seraient disposés à venir à Doha pour débattre d'un Accord-cadre et, de l'arrêt des hostilités avec le Gouvernement d'union nationale (GoNU).

14. En dépit de ces efforts, de nombreux obstacles demeurent sur la voie de la paix au Darfour. Il s'agit notamment du refus par le JEM d'accepter les autres mouvements armés autour de la table de négociation et des préalables posés par le SLM/Abdul Wahid, pour accepter à participer aux pourparlers de paix. L'unification effective des autres mouvements armés et leur participation au processus de paix en vue de le rendre inclusif constituent un formidable défi. Il importe de noter que le Gouvernement du Soudan a exprimé sa disposition à discuter avec tous les mouvements du Darfour.

15. Au cours de la période sous examen, la question des élections nationales, actuellement prévues pour le mois d'avril 2010, a émergé comme une préoccupation majeure au Darfour. Les avis sont partagés sur la question de savoir si les élections peuvent et doivent être tenues. Pour certains groupes, compte tenu du grand nombre d'habitants au Darfour (en particulier le Sud-Darfour), tel que cela ressort du

recensement de 2008, le Darfour doit participer aux élections. Avec plus de 4 millions d'habitants, l'Etat du Sud Darfour est désormais le deuxième Etat le plus peuplé du Soudan après Khartoum. Pour d'autres, les élections ne peuvent être tenues aussi longtemps qu'une paix durable n'aura pas été restaurée au Darfour. Ils mettent en avant le manque d'accès pour les agents recenseurs et les responsables des élections aux personnes déplacées, aux réfugiés et aux populations vivant dans les zones contrôlées par les mouvements armés ou les zones contestées ; les doutes qui planent sur le recensement et le processus d'inscription des électeurs ; l'incapacité des mouvements politiques qui représentent de grandes franges de la population à s'organiser et à participer aux élections ; ainsi que les préoccupations sur la liberté d'expression et d'association dans le contexte d'une guerre toujours en cours.

III. ACTIVITES DU GROUPE DE HAUT NIVEAU DE L'UA SUR LE DARFOUR

16. Le Conseil se souviendra que, lors de sa 142^{ème} réunion, il a invité la Commission à prendre toutes les mesures nécessaires pour la création d'un Groupe indépendant de haut niveau, composé d'éminentes personnalités africaines d'une grande intégrité, chargé d'examiner la situation de façon approfondie et de soumettre des recommandations sur les voies et moyens d'aborder au mieux les questions liées, d'une part, à l'obligation de rendre compte et à la lutte contre l'impunité et, de l'autre, à la réconciliation et à l'apaisement. Lors de sa 12^{ème} session ordinaire, la Conférence de l'Union a exprimé son plein appui à la décision prise par le Conseil, y compris la création du Groupe de haut niveau.

17. Le Groupe, qui est dirigé par l'ancien Président Thabo Mbeki et comprend nombre de personnalités africaines, y compris les anciens Présidents Abdusalami Abubakar et Pierre Buyoya, a été installé le 19 mars 2009, à Addis Abéba. Le Groupe a effectué sa première visite au Soudan du 1^{er} au 4 avril 2009, rencontrant à cette occasion différentes parties prenantes, y compris le Président Al Bashir, les représentants du pouvoir judiciaire soudanais, des partis politiques et des organisations de la société civile, les responsables de la MINUAD, le Médiateur en chef conjoint et d'autres membres de la communauté internationale. Le Groupe s'est également rendu au Darfour, où il a rencontré nombre d'interlocuteurs, y compris les représentants des personnes déplacées. Cette visite a été suivie par un deuxième séjour du 15 au 23 mai 2009, en vue de consultations plus approfondies avec les parties soudanaises. Outre les discussions qu'ils ont eues avec le Président Al-Bashir et d'autres hauts responsables soudanais, ainsi que d'autres parties prenantes, aussi bien à Khartoum qu'au Darfour, les membres du Groupe se sont également rendus à Juba pour rencontrer le Premier Vice-Président Salva Kiir Mayardit et solliciter ses vues sur différents aspects de leur mandat.

18. Le Groupe a effectué sa troisième visite au Soudan du 16 au 25 juin 2009. Au cours de cette visite, le Groupe a tenu une série de consultations et d'auditions publiques sans précédent à Ain Siro (une zone contrôlée par les rebelles dans le Djebel Mara), Khartoum, El Fasher, Nyala, El Geneina et Zalingei, avec un large éventail de parties prenantes (commandants militaires darfouriens, partis politiques, organisations de la société civile et chefs de tribus). La participation à ces auditions publiques a varié d'un minimum de 100 (camp de personnes déplacées à Zalingei) à plusieurs centaines

(Administration locale de Nyala, Ain Siro). La plupart des auditions ont connu une participation de plus de 200 personnes. L'audition de Khartoum avec les partis politiques, le 17 juin 2009, a constitué une percée dans la mesure où un total de 14 grands partis politiques y ont participé, y compris les deux partis qui avait boycotté le SPF, à savoir le Congrès populaire et le Parti communiste, un chiffre jamais atteint dans toute autre initiative similaire dans l'histoire récente du Soudan,. C'est, en effet, la première fois dans l'histoire récente du Soudan que tous les partis politiques se sont réunis pour délibérer collectivement sur un ordre du jour national.

19. Le processus d'organisation de ces auditions, à travers des consultations préparatoires, a permis de déterminer tant les aspects substantiels que procéduraux des efforts à entreprendre dans la poursuite de la paix, de la réconciliation et de la justice. Le jour précédant chaque audition, les participants, en fonction du groupe de parties prenantes auxquels ils appartenaient, se réunissaient pour examiner un questionnaire soumis par le Groupe de haut niveau de l'UA et s'employer à unifier leurs vues autour des questions couvertes par le mandat du Groupe. Le consensus suivant a émergé des auditions du Groupe de haut niveau de l'UA:

- (i) les négociations de paix n'aboutiront que si toutes les parties prenantes au conflit du Darfour sont impliquées;
- (ii) s'ils disposent de la facilitation requise, les Darfouriens peuvent régler nombre de leurs problèmes au niveau local;
- (iii) il existe des mesures immédiates et concrètes, qui n'ont pas besoin d'attendre un accord de paix ou même un cessez-le-feu, que les parties prenantes peuvent prendre pour améliorer la situation au Darfour;
- (iv) le processus de paix au Darfour est étroitement lié au processus politique national, y compris les élections et le référendum d'autodétermination dans le Sud de 2011;
- (v) la signature d'un accord entre les parties belligérantes n'a pas réglé la crise du Darfour. Toute solution doit inclure la promotion de la coexistence sociale et la mise en place de mécanismes pour régler les conflits au niveau local.

20. Il convient également de relever que, le 24 juin 2009, certains membres du Groupe ont rendu une visite aux prisonniers membres du JEM détenus dans la prison de Kober, à Omdurman, dans la banlieue de Khartoum. Les membres du Groupe ont rencontré environ 100 prisonniers, et ont été autorisés à avoir une réunion privée d'environ une heure avec six d'entre eux.

21. Le Groupe s'est également rendu en Libye, en Egypte, au Tchad et au Qatar, du 23 avril au 4 mai 2009, pour des consultations sur des questions relevant de son mandat. Au cours de leur visite à Doha, le 3 mai 2009, les membres du Groupe ont assisté à la signature d'un Accord entre le Soudan et le Tchad pour la normalisation de leurs relations et la consolidation de la confiance entre les deux pays. Le 4 mai 2009,

les membres du Groupe ont rencontré les représentants du JEM. D'autres visites sont prévues en Érythrée et en République centrafricaine dans les prochaines semaines. Le Groupe prévoit également de se rendre au Soudan pour de plus amples consultations avec les parties prenantes soudanaises sur ses recommandations.

22. Enfin, le Groupe a eu, à Addis Abeba du 7 au 9 juillet 2009, des consultations avec les parties prenantes internationales, afin de recueillir leurs vues sur les voies et moyens de promouvoir la paix, la réconciliation et la justice au Darfour. Le Groupe a invité 25 organisations, sollicitant leurs vues sur les questions suivantes: Que peut-on et doit-on entreprendre d'urgence pour parvenir à la conclusion d'un accord de paix global et inclusif au Darfour? Quels processus et institutions devraient être mis en place pour relever le défi de la réconciliation et de l'apaisement découlant du conflit du Darfour? Quelles mesures devraient être prises pour relever le défi de la justice et de l'impunité? Le Groupe a reçu 15 soumissions et a, entre autres, rencontré l'Envoyé spécial du Royaume Uni pour le Soudan, l'Ambassadeur de France, le Bureau du Procureur de la CPI, le Représentant spécial des Nations unies pour le Soudan, le Représentant spécial conjoint pour la MINUAD, le Médiateur en chef conjoint UA/ONU, ainsi que des représentants de l'*International Crisis Group*, du Centre International pour la justice transitionnelle et de l'*Open Society Justice Initiative*. Le Groupe devrait soumettre son rapport à la fin du mois de septembre 2009.

23. Dans l'intervalle, la 13^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union a réitéré son ferme appui au travail en cours du Groupe de haut niveau de l'UA sur le Darfour et a exhorté toutes les parties prenantes soudanaises à jouer un rôle actif dans les travaux du Groupe. La Conférence a souligné qu'elle attendait avec intérêt les recommandations du Groupe, et exprimé sa conviction que celles-ci contribueront grandement aux efforts en cours en vue de la promotion d'une paix et d'une réconciliation durables au Darfour.

IV. DIALOGUE ET CONSULTATION DARFOUR-DARFOUR (DDDC)

24. Le Conseil se souviendra que DPA a établi le DDDC comme un processus non partisan, autonome et inclusif, avec pour mandat de faciliter l'expression par les Darfouriens de leurs opinions et points de vues sur la recherche d'une paix et d'une réconciliation durables dans la région. De façon significative, le Conseil a, lors de sa 142^{ème} réunion, encouragé les parties soudanaises à tout faire pour que les questions liées à l'impunité, à l'obligation de rendre compte, à la réconciliation et à l'apaisement soient prises en compte de façon appropriée dans le cadre du DDDC. Lors de sa 185^{ème} réunion, le Conseil a encouragé le DDDC, comme moyen d'assurer la participation de toutes les parties prenantes du Darfour dans la recherche de la paix et de la réconciliation, et a appelé à un soutien financier accru à ce processus.

25. Dans le cadre de son mandat, et afin de créer les conditions d'un processus consultatif inclusif, le DDDC a consulté un large éventail de Darfouriens au Darfour, dans d'autres régions du Soudan et à l'étranger, pour promouvoir la confiance entre les différentes parties prenantes, et a identifié six questions d'intérêt commun (sécurité, questions foncières et ressources naturelles, administration et démocratie, redressement et développement, identité et réconciliation). Le DDDC s'est imposé

comme un organisme neutre offrant un espace de plus en plus grand pour permettre aux Darfouriens de discuter librement et ouvertement, aux fins de formuler des propositions concrètes qui permettent d'enregistrer des avancées significatives vers la paix et la réconciliation. C'est dans ce contexte que le DDDC a mobilisé et rassemblé un éventail de parties prenantes pour participer à sept auditions publiques du Groupe sur le Darfour. Le DDDC, avec l'assistance technique de la MINUAD, y compris le Département des Affaires civiles, et d'autres agences des Nations unies, a mobilisé et organisé les participants de chaque localité. Le personnel du DDDC et de la MINUAD a effectué de nombreux déplacements à travers le Darfour dans les semaines précédant les auditions publiques pour rencontrer les participants et leur expliquer le processus.

26. Pour la période 2009 - 2010, le DDDC axera ses efforts sur la consolidation des initiatives engagées en vue de créer un environnement favorable pour le dialogue, faciliter l'implication des principales parties prenantes dans le processus de paix, renforcer le partenariat avec les parties prenantes et d'autres acteurs, et assurer l'inclusion dans le processus en cours des Darfouriens qui vivent dans les zones contrôlées par les groupes armés au Darfour et ailleurs au Soudan, ainsi que ceux qui vivent comme réfugiés dans les pays voisins et dans la Diaspora. Le DDDC va aussi travailler à la mise en place d'un comité préparatoire inclusif.

V. DEPLOIEMENT DE LA MINUAD

27. A la date du 8 juillet 2009, 13.443 hommes (69%) avaient été déployés au Darfour sur un effectif autorisé de 19.555 personnels militaires. Sur les 18 bataillons requis, 12 sont totalement déployés en termes de personnel; des visites conjointes UA-NU de pré-déploiement ont été effectuées pour évaluer l'état de préparation des pays qui ont fait des annonces de contributions de troupes (Tanzanie, Sénégal, Burkina Faso, Nigeria, Rwanda et Ethiopie) et d'autres sont sur le point d'avoir lieu (Sierra Leone, Sénégal, Thaïlande, Nigeria et Afrique du Sud). Des insuffisances importantes continuent d'exister dans le domaine de l'aviation et des multiplicateurs de force. Dans ce contexte, il me plaît d'annoncer que l'Ethiopie s'est fermement engagée à fournir 5 hélicoptères d'attaque qui permettront de renforcer considérablement la capacité de la Mission. La visite de pré-déploiement de cette unité essentielle a eu lieu du 14 au 17 juillet 2009, et le déploiement effectif dans la zone d'opération pourrait avoir lieu en octobre de cette année. En ce qui concerne la composante police, 39% de l'effectif autorisé a été déployé, dont 8 Unités de police constituées (FPU).

28. Il convient de relever que le Comité tripartite sur la MINUAD, qui regroupe le Gouvernement du Soudan, l'UA et les Nations unies et est chargé de faciliter le déploiement de la MINUAD, s'est réuni à quatre reprises cette année pour résoudre des problèmes relatifs au déploiement de la Mission. La dernière réunion du Comité tripartite a eu lieu à Khartoum le 12 juillet 2009, et a examiné nombre de questions, y compris les opérations aériennes, les visas, le personnel national, la police et le dédouanement. Au cours de la réunion, la MINUAD a indiqué que la Mission envisage de déployer 97% de son effectif d'ici décembre 2009 ; il reste qu'il s'agit là d'un objectif ambitieux compte tenu du fait que des besoins en troupes et en multiplicateurs de force demeurent encore en suspens. La prochaine réunion du Comité est prévue à New York en septembre 2009, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies.

VI. SITUATION SECURITAIRE ET HUMANITAIRE

29. La situation sécuritaire au Darfour a été relativement calme au cours de la période sous examen. Néanmoins, la tension le long de la frontière entre le Tchad et le Soudan demeure élevée, en partie à cause des activités menées par le JEM, le SLM/A (MM) et les groupes d'opposition armée tchadiens (CAOGs) dans les zones frontalières.

30. Les principales activités militaires au cours des 12 derniers mois ont inclus la reprise par le JEM de Muhajiriya en janvier 2009 et son retrait peu de temps après, ainsi que les combats entre le JEM et les Forces armées soudanaises (SAF), y compris le SLA-Minawi, autour de Karnoi et de Um Buru, en mai 2009. L'attaque de Muhajiriya semble avoir été une opération opportuniste dont le but était de se procurer du matériel militaire et des recrues. Face à la contre offensive du Gouvernement et avec un engagement de la MINUAD à ne pas évacuer sa base dans la ville, qui assurait la protection d'environ 5000 civils, le JEM s'est alors retiré sans combats. En mai, le JEM est encore passé à l'offensive, cette fois dans l'extrême Nord du Darfour, occupant brièvement de petites garnisons gouvernementales.

31. A la suite de l'offensive menée par le JEM en janvier dans le Sud du Darfour, le SLA-Minawi a demandé l'appui des SAF pour les deux positions sous son contrôle, à savoir Muhajiriya et Gereida. La conséquence de la présence des SAF dans ces zones a été le retrait *de facto* des forces du SLA-Minawi et la normalisation de la situation dans ces localités sous le contrôle du Gouvernement du Soudan. Cette normalisation s'est traduite par une diminution des actes de violence.

32. Les affrontements intertribaux entre Arabes (y compris Fellata et Gimir) du Sud Darfour ont été la cause principale de décès attribuables aux actes de violence au cours des 12 derniers mois. Depuis février, les efforts déployés par les autorités locales, les chefs de tribus et, en certains endroits, la MINUAD ont permis de réduire ces actes de violence, principalement à travers une succession d'accords de paix intertribaux. Il est à espérer que ces accords tiendront tout au long de la saison des pluies et de la saison de récolte. De façon tout aussi encourageante, seulement quatre incidents de détournement de véhicules ont été signalés dans l'ensemble du Darfour en juin 2009, et la plupart de ces véhicules ont été récupérés. Le nombre d'attaques contre des soldats de la paix a aussi diminué. La dernière attaque mortelle a eu lieu le 7 mai, lorsqu'un soldat de la paix a été abattu à Nyala (secteur sud), portant à 15 le nombre total de décès à la suite d'attaques depuis le début des opérations de la Mission. Toutefois, la sécurité dans et autour des camps des personnes déplacées demeure un problème majeur. Bien que le nombre de décès ait significativement diminué, les vols, les actes de violence sexuelle et autres formes d'intimidation demeurent fréquents.

33. La base de données de la MINUAD sur les incidents enregistrés entre le premier jour des opérations de la Mission, le 1^{er} janvier 2008, et le 31 mars 2009 fait état de 1957 incidents mortels dus aux actes de violence, toutes causes confondues, dans toutes les régions du Darfour. L'on estime que, chaque mois, environ 130 à 150 personnes meurent à la suite d'actes de violence au Darfour, dont environ un tiers dans

des affrontements intertribaux, un autre tiers étant constitué de combattants, et le tiers restant de civils tués dans des crimes de droit commun ou victimes d'échanges de feux lors d'affrontements armés ou de raids menés par les milices et les mouvements. Comme l'a souligné le Représentant spécial conjoint, aujourd'hui, en termes purement statistiques, la situation au Darfour est un conflit de faible intensité, avec des pointes occasionnelles d'activité militaire.

34. Quelques jours après la décision de la CPI, le Gouvernement du Soudan a expulsé 13 ONG humanitaires internationales et trois ONG locales du Darfour, au motif qu'elles avaient communiqué des informations à la CPI. Lors de sa 185^{ème} réunion, le Conseil, après avoir suivi une communication sur la question, a exprimé sa préoccupation face aux risques de détérioration de la situation humanitaire au Darfour et souligné la nécessité pour toutes les autres parties concernées de prendre les mesures requises pour répondre aux besoins des populations affectées et trouver des solutions appropriées aux problèmes rencontrés à cet égard.

35. Par la suite, une mission conjointe d'évaluation, composée de représentants du Gouvernement soudanais et des différentes agences des Nations unies, a été mise en place pour évaluer la situation. Elle a conclu que quatre domaines d'assistance ont été particulièrement touchés: (i) denrées alimentaires, (ii) santé et nutrition, (iii) articles non alimentaires et abris d'urgence, et (iv) eau, assainissement et hygiène. Des mesures d'urgence ont été proposées afin de prévenir une détérioration de la situation. Le dialogue entre les parties prenantes humanitaires présentes au Darfour s'est poursuivi et s'est intensifié depuis qu'un "Comité de haut niveau sur les Affaires humanitaires" a été mis en place. Le Bureau de liaison de l'UA à Khartoum assiste à ses réunions en qualité d'observateur. En outre, un certain nombre de pays, y compris les Etats-Unis d'Amérique, ont des discussions bilatérales régulières avec le Gouvernement du Soudan sur cette question.

36. En dépit de tous ces efforts coordonnés et bien que la situation ne s'est pas détériorée de façon considérable à la suite de l'expulsion des 13 ONG internationales et de l'annulation des licences de trois ONG locale, la situation humanitaire au Darfour demeure compliquée en raison de la poursuite des affrontements armés entre les différentes parties et de l'insécurité causée par les actes de violence aveugle contre les civils et les personnes déplacées. A la suite d'affrontements armés entre les parties, en particulier à Muhajirya, à Kornoï et à Um Barru, plusieurs personnes ont rejoint les camps de déplacés, déjà surpeuplés, en particulier le camp de Zam Zam, où se sont rassemblées autour des camps de la MINUAD. Les plaintes concernant le manque ou la pénurie de nourriture, d'eau, d'écoles et de cliniques sont les plus fréquemment enregistrées. La situation humanitaire se caractérise aussi par déclenchement de maladies contagieuses (diarrhée et méningite notamment) dans de nombreux camps de personnes déplacées en raison de la détérioration des conditions d'hygiène; des décès ont été enregistrés.

37. La situation humanitaire est rendue plus compliquée par l'accroissement du nombre d'enlèvements du personnel des ONG internationales. C'est dans ce contexte que la composante police de la MINUAD effectue des patrouilles de plus en plus fréquentes à l'intérieur des camps des personnes déplacées internes ainsi que des

escortés, en particulier pour les femmes qui collectent du bois de chauffage et ramènent de l'eau. Il convient également de relever l'implication directe accrue de la police locale qui est désormais bien formée dans la lutte contre la criminalité. La MINUAD a organisé plusieurs stages de formation pour la police soudanaise, ainsi que pour les personnes déplacées internes, sur la police de proximité, les droits de l'homme, la violence sexuelle et celle liée au genre (SGBV) et la protection des enfants.

38. Les plus grands camps de déplacés ressemblent presque à de petites villes ou à des extensions de villes du Darfour. Au cours des années passées dans les camps, les personnes déplacées ont développé des moyens de subsistance "multi-nodaux", combinant le séjour dans les camps (possession d'une carte de rationnement, en plus d'activités génératrices de revenus modestes dans les camps), l'accès aux opportunités économiques des villes (emploi, notamment dans le secteur de la construction, et activités informelles) et, dans un nombre croissant de cas, l'accès à l'économie agricole (sous forme de navettes entre les camps et les champs voisins ou l'envoi d'un membre de famille au village d'origine pour reprendre les activités agricoles). Les bonnes pluies et les faibles pertes enregistrées après la récolte de 2008 ont accru la confiance qu'un retour provisoire et partiel à la production rurale sera possible dans certaines zones en 2009. Ce système de subsistance « multi-nodal » est en train de devenir la norme dans le Darfour, mais avec de grandes variations d'un endroit à l'autre. Il importe de noter qu'une tendance au « retour volontaire » des personnes déplacées dans leurs villages s'est faite jour depuis quelque temps, impliquant un nombre croissant d'individus. Cette tendance positive devrait se renforcer au fur et à mesure que la sécurité s'améliore et que les besoins essentiels des personnes concernées sont pris en compte.

VII. OBSERVATIONS

39. La situation au Darfour continue d'être un sujet de grande préoccupation. Si des efforts soutenus ont été déployés au cours de la période sous examen, de nombreux défis n'en restent pas moins à surmonter pour parvenir à une paix et à une réconciliation durables dans cette région.

40. Il n'est guère besoin d'insister outre mesure sur l'urgence de la situation. Comme l'a souligné le Représentant spécial conjoint, alors que la situation sur le terrain a changé depuis la période d'intenses hostilités entre 2003 et 2004, la guerre n'en continue pas moins au Darfour, les civils y sont exposés à un risque inacceptable de violence, des millions de personnes continuent de vivre dans les camps de déplacés ou sont réfugiés au Tchad, et la question de la justice pour les torts commis n'a toujours pas trouvé une solution satisfaisante. En outre, il existe une très grande frustration parmi les diverses communautés du Darfour face à la lenteur du changement politique et à leur exclusion ou marginalisation continue. Beaucoup de déplacés le sont depuis cinq ou six ans, et ne voient aucune perspective de retour rapide dans leurs foyers. Comme indiqué plus haut, si certains chefs de camps ont encouragé les résidents à diversifier leurs moyens de subsistance au-delà des camps, y compris à travers le retour de certains membres de familles dans leurs villages d'origine, le manque de progrès politique et la non-inclusion des personnes déplacées et de leurs dirigeants politiques dans la recherche de la paix ont contribué à la création d'un climat de

frustration qui constitue un terrain fertile pour le radicalisme. Il est clair qu'un clivage générationnel est à l'œuvre, marqué par une attitude plus militante de la part des jeunes activistes.

41. Il est également important de garder à l'esprit les élections nationales d'avril 2010, prévues par l'Accord de paix global (CPA), et le fait que certaines des dispositions de l'Accord de paix sur le Darfour, en particulier celles relatives au partage du pouvoir, sont de nature transitoire et expirent en 2010 avec les élections et le référendum sur la question de savoir si le Darfour doit redevenir une seule région ou préserver sa structure actuelle avec trois Etats régionaux. Si la crise du Darfour devait se prolonger, il est évident que cela aura des répercussions néfastes pour l'ensemble du Soudan, y compris en sapant les perspectives d'élections crédibles en 2010.

42. Dans ce contexte, il est nécessaire pour tous les acteurs soudanais concernés de redoubler d'efforts afin d'accélérer la recherche de la paix et de la réconciliation. Je voudrais, une fois de plus, exhorter les parties soudanaises à engager un dialogue sans conditions préalables, à s'abstenir de toute action militaire susceptible de compliquer encore davantage la situation et à coopérer pleinement avec la MINUAD et le Médiateur en chef conjoint, ainsi qu'à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et à respecter scrupuleusement le droit international humanitaire. Tout aussi importante est la nécessité de renforcer la MINUAD. A cet égard, je demande à tous les pays ayant les capacités nécessaires à fournir à la Mission les multiplicateurs de forces nécessaires au renforcement de ses capacités et à l'exécution efficace de son mandat. Je réitère mes remerciements au personnel de la Mission pour le travail accompli et son engagement. Je recommande au Conseil de proroger le mandat de la MINUAD, tel que déterminé par la résolution 1769(2007), pour une période supplémentaire de 12 mois.

43. Il est encourageant de noter qu'il existe aujourd'hui un engagement accru de la part de tous les acteurs soudanais dans la recherche d'une solution à la crise au Darfour. A cet égard, le SPF et, plus récemment, les auditions organisées par le Groupe de haut niveau de l'UA sur le Darfour ont revêtu une signification particulière. Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer ma reconnaissance au Président Thabo Mbeki et aux autres membres du Groupe pour leur travail. D'évidence, le Groupe, à travers ses consultations élargies avec les parties prenantes soudanaises et internationales, a imprimé une nouvelle dynamique aux efforts en cours. Je suis convaincu que les recommandations qui seront soumises par le Groupe contribueront grandement à la recherche de la paix, de la justice et de la réconciliation au Darfour.

44. Au-delà de la poursuite des efforts de médiation et de l'accélération du déploiement de la MINUAD, la promotion d'une paix et d'une sécurité durables au Darfour nécessite aussi le rétablissement de la paix au niveau local. A l'heure actuelle, les progrès en vue de la promotion de la paix sont plus significatifs au niveau local et de la société civile qu'au niveau officiel élevé. Les activités actuelles et les capacités croissantes du Département des Affaires civiles et de celui des Affaires politiques de la MINUAD, du DDDC et de l'Unité des Droits de l'homme ont permis d'enregistrer des progrès significatifs dans le rétablissement de la paix au niveau local, avec des résultats mesurables, y compris une réduction de la violence.

45. Il est de plus en plus urgent pour la communauté internationale d'adopter une stratégie unifiée et globale pour faire face aux différents aspects de la situation au Soudan, ainsi qu'aux dynamiques régionales qui lient les différents pays de la sous région au conflit. A cet égard, je suis préoccupé par la persistance de la tension dans les relations entre le Tchad et le Soudan, et je voudrais me faire l'écho du paragraphe pertinent de la décision adoptée par la Conférence de l'Union lors de sa session qui vient de se conclure à Syrte, qui souligne la nécessité d'efforts renouvelés en vue de la promotion de relations de bon voisinage et de confiance entre les deux pays, appelle au respect scrupuleux des Accords conclus et exhorte les co-présidents du Groupe de contact mis en place par l'Accord de Dakar du 13 mars 2008 à œuvrer à la reprise des activités de cette structure.

46. Etant donné l'importance cruciale des développements qui devraient intervenir au Soudan dans les prochains mois, il est nécessaire de créer les conditions requises qui aideront à établir un climat politique propice à la réussite des efforts déployés par l'UA et la communauté internationale dans son ensemble. Un gel du mandat d'arrêt émis à l'encontre du Président Bashir est plus que jamais nécessaire au vu de la fluidité de la situation.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2009

Report of the Chairperson of the Commission on the Situation in Darfur

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2344>

Downloaded from African Union Common Repository